

A & J IMMO

S.C.I. au capital social de 500 €

Siège social : 1, Belle Etoile

79320 MONCOUTANT SUR SEVRE

Les soussignés :

- **Monsieur Paulo Nuno BRACEIRO MATEIA**,
né le 22 Décembre 1966, à ALVERCA DA BEIRA (Portugal),
de nationalité portugaise,
- **Madame Nellie Léa Bernadette LIGNER**,
née le 18 Mars 1968, à BRESSUIRE (79),
de nationalité française,
mariés sous le régime légal de la communauté de biens à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union célébrée à la Mairie de COURLAY (79), le 11 Juillet 1986, ledit
régime n'ayant subi aucune modification depuis,
demeurant ensemble 311, Avenue de Luçon à TALMONT SAINT HILAIRE (85440).
- **Madame Julie Maria MATEIA**,
née le 2 Décembre 1987, à BRESSUIRE (79),
de nationalité française,
célibataire majeure non liée par un PActe Civil de Solidarité,
demeurant 27, Rue des Roches à COURLAY (79440).
- **Monsieur Alexis Luis MATEIA**,
né le 11 Février 1990, à BRESSUIRE (79),
de nationalité française,
célibataire majeur non lié par un PActe Civil de Solidarité,
demeurant 1, Belle Etoile à MONCOUTANT SUR SEVRE (79320).

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société A & J IMMO (sus-nommée),
pour désigner, d'un commun accord, les premiers gérants de la Société, conformément aux
dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la Société :

- **Monsieur Paulo BRACEIRO MATEIA**,
demeurant 311, Avenue de Luçon à TALMONT SAINT HILAIRE (85440),
- **Monsieur Alexis MATEIA**,
demeurant 1, Belle Etoile à MONCOUTANT SUR SEVRE (79320),

et ce, pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Paulo BRACEIRO MATEIA déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Alexis MATEIA déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer ce mandat.

II – POUVOIRS DES GERANTS

Les gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la société.

III – REMUNERATION DES GERANTS

En rémunération de leurs fonctions, les gérants auront droit, le cas échéant, à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Monsieur Paulo BRACEIRO MATEIA
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Madame Nellie LIGNER
ép. BRACEIRO MATEIA

Madame Julie MATEIA

Monsieur Alexis MATEIA
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »